Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 029-212901250-20250716-26062025_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
29390
LEUHAN

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six du mois de juin à dix-neuf heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LE ROUX, Maire.

Présents : LE ROUX Michel, QUEMERE Martine, TROALEN Michelle, MARCHAND Anthony, JAFFRÉ Marc, DUIGOU Myriam, LAURIER Alain, SELMY Jean-Pierre, BAUDET Jennifer, QUEIGNEC Patrick, JORAND Delphine

Madame Nathalie VIVIER donne pouvoir à Monsieur Anthony MARCHAND
Madame Valérie PACAUD donne pouvoir à Madame Martine QUÉMÉRÉ
Monsieur Guy LE DU donne pouvoir à Monsieur Michel LE ROUX

Absent : RIVOAL Mathieu

Convocation :
le 19 juin 2025

Madame QUÉMÉRÉ Martine a été nommée secrétaire.

Nombre de conseillers:

en exercice : 15
présents : 11
votants : 14

OBJET : Validation du financement de l'étude menée par l'association EPAL

Vu la délibération n°2025-097 du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille (CCHC) du 8 avril 2025,
Vu le compte-rendu de la Conférence des Maires du 17 mars 2025,
Vu la proposition d'étude tarifée transmise par l'association EPAL,

Considérant que l'étude proposée par l'association EPAL vise à :

- réaliser un diagnostic de l'existant et des besoins du territoire en termes d'animation de la vie sociale,
- restituer les résultats auprès des différents partenaires,
- co-construire un nouveau projet d'animation de la vie sociale en vue du dépôt d'une demande d'agrément,

Considérant que le coût total de l'étude s'élève à 15 400,00 €,

Considérant le plan de financement proposé, répartissant les coûts entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Finistère et les communes membres de la CCHC,

RESSOURCES	Taux de prise en charge	Montant
COÛT DE L'ETUDE		15 400,00 €
CAF	50%	7 700 €
Communes	50%	7 700 €

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 029-212901250-20250716-26062025_12-DE

Communes	Nombre d'habitants – Population municipale (*)	Répartition du nombre d'habitants sur le territoire	Montant de la participation par commune
Châteauneuf-du-Faou	3 646	24%	1 882 €
Collorec	592	4%	306 €
Coray	1 869	13%	965 €
Landeleau	982	7%	507 €
Laz	684	5%	353 €
Leuhan	836	6%	432 €
Plonévez-du-Faou	2 174	15%	1 122 €
Saint-Goazec	730	5%	377 €
Saint-Thois	709	5%	366 €
Spézet	1 743	12%	900 €
Trégourez	952	6%	491 €
TOTAL	14 917	100%	7 700 €

(*) Données INSEE - Populations de référence en vigueur à compter du 1er janvier 2025

En cas d'évolution du taux de financement de la Caf du Finistère, le taux de participation des communes sera ajusté en conséquence.

Considérant que la participation de la commune est fixée à 432 € soit 6 % du coût total de l'étude,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide :

- D'approuver la participation de la commune au financement de l'étude menée par l'association EPAL pour un montant de 432 €.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Michel LE ROUX.

